



Vente d'un appartement que je louais

Par **andrea**, le **03/11/2011** à **14:42**

Bonjour,
Vendeur d'un bien, j'ai signé un compromis de vente il y a plus de 3 mois auprès d'une agence immobilière. La date ultime pour la signature de l'acte de vente est dépassée de 8 jours déjà. L'agence, que j'ai contactée ce jour par téléphone car je ne vis pas sur place, m'informe que les acheteurs ont décidé de créer une SCI. Celle-ci ne figurait pas en clause suspensive. Mon appartement était loué, le locataire est à présent parti. Je subis donc un préjudice. Quels sont mes droits ?
Merci de vos conseils.
Cordialement.
Janine
Andresen
P.S.: j'ai omis de préciser que l'acheteur réglait l'achat avec ses propres deniers.

Par **edith1034**, le **03/11/2011** à **15:08**

bonjour,
rnlisez le compromis pour savoir ce que vous pouvez faire en cas de retard et si vous pouvez appliquer ou pas une clause pénalernrnpour tout savoir sur la vente immobilièrernrn <http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>